



Le contrôle de la traçabilité dans une entreprise agroalimentaire et en entrepôt

Éléments de contexte :

La législation alimentaire exige que la traçabilité des denrées alimentaires soit établie par les exploitants du secteur alimentaire à toutes les étapes de la production, de la transformation et de la distribution.

Il est nécessaire donc, pour les agents chargés des contrôles sanitaires, de disposer d'éléments concrets permettant d'évaluer l'aptitude des dispositions prises par les professionnels à atteindre les objectifs de la réglementation.

Un module sera dédié au contrôle en entrepôts (traçabilité, bilan matières..).

Objectifs :

Être capable de contrôler la réalité et l'efficacité de la traçabilité de la production et de l'entreposage des DAOA.

Public concerné :

Préposés sanitaires, Techniciens, IAE,...

Contenu proposé :

Rappels réglementaires - PMS

Modalités pratiques de contrôle de la traçabilité, en contrôle officiel et en cas d'alerte ; Étude de cas concrets en production et en entreposage (traçabilité, comptabilité matières, entrée denrées) ;

Préalable aux stages de technologie, réglementation et inspections par filière.

Intervenants :

Personnes ressources, formateurs spécialisés.

Dates :

Du 30 mai au 02 juin 2022

Date limite d'inscription :

27 avril 2022

Durée :

3 jours

Lieu :

Distanciel

Nbre de participants maximum :

20

Responsable pédagogique :

Adel BEN YOUSSEF

Responsable administratif : Information :

Sylvie RANNEAUD

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>

Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr

formco.infoma@agriculture.gouv.fr

363 € - Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA, du MTE, de leurs opérateurs et pour les agents des autres ministères

NINALS0034 – Session 2022-00001

Frais d'inscription :

Code RenoiRH formation :

Informations complémentaires

Préalable aux stages de technologie, réglementation et inspections par filière.
Les stagiaires examineront les modalités de la mise en œuvre par le professionnel des prescriptions en matière de traçabilité, ainsi que des outils permettant de juger de l'efficacité des mesures mises en œuvre. Un focus sera porté sur le contrôle en entrepôts.